

## Modalités de gestion de la campagne de recrutement 2021

Dès la signature et publication sur Galaxie du prochain arrêté fixant, pour l'année 2021, les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences sera intervenue, les établissements pourront publier les postes dont la date de prise de fonctions est située entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 (\*) qui ont été pris en compte dans le volume d'emplois recensé dans le volet ATRIA préalablement à l'élaboration de cet arrêté.

Les fiches de ces postes peuvent éventuellement être saisies dans GALAXIE dès maintenant dans la perspective de cette publication future.

Les établissements peuvent définir le calendrier de la procédure de recrutement pour chacun de leurs postes publiés. La seule contrainte à laquelle ils doivent se conformer est la fixation d'une période de dépôt des candidatures au moins égale à 30 jours pleins.

Afin d'optimiser le nombre de postes pourvus et de candidats nommés selon leurs souhaits, l'administration organise la synchronisation de l'expression des vœux des candidats ainsi que la distribution des postes par un algorithme pour les établissements qui choisiraient d'inscrire le déroulement de leur procédure dans **un calendrier commun** fixé ci-dessous.

Les établissements peuvent :

1. adopter le calendrier commun suivant toutes ses échéances en publiant d'emblée leurs fiches de postes dans **le volet ANTEE** de GALAXIE ;
2. traiter leurs postes jusqu'à la fin de la procédure selon un calendrier propre en publiant les fiches correspondantes dans **le volet FIDIS**. Dans ce cas, l'acceptation (ou le refus) de la proposition d'emploi par le candidat retenu ne sera pas traitée par l'algorithme d'affectation final mais sollicitée par GALAXIE de manière individualisée ;
3. rejoindre le calendrier commun en cours de procédure en basculant leurs postes initialement publiés dans **le volet FIDIS, vers le volet ANTEE**. Cette bascule est possible jusqu'à veille de la date de fin des opérations de classement des candidats telle qu'elle est fixée dans le calendrier commun, soit **le 8 juin 2021 à 16h** ;
4. exclure des postes du calendrier commun qu'ils auraient initialement choisi, pour poursuivre la procédure selon un rythme propre. Ce choix et cette bascule sont possibles **jusqu'au 8 juin 2021 à 16h**. Il suffit de basculer les postes concernés du **volet ANTEE vers le volet FIDIS** de GALAXIE.

Le calendrier commun fixé ci-dessous ainsi que les opérations de bascule ont pour objet de faciliter le déroulement de la procédure de recrutement.

(\*) à l'exception des postes offerts aux concours de professeur d'université dans les sections CNU 01, 02, 03 et 04 que les établissements ne doivent publier qu'après accord du ministère.

Déroulement de la procédure	Volet ANTEE <i>Proposition de calendrier commun optionnel</i>		Volet FIDIS <i>Calendrier propre à chaque emploi</i>
Saisie anticipée des fiches de postes sur <b>GALAXIE</b>	Dès que souhaitée		Dès que souhaitée
Publication des postes	Dès la signature de l'arrêté de volumétrie, prévue le 24 février ET PAS AVANT CETTE DATE		Dès la signature de l'arrêté de volumétrie, prévue le 24 février ET PAS AVANT CETTE DATE
Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application <b>GALAXIE</b>	Jeudi 25 février 2021, 10 heures, heure de Paris		A la date choisie, 10 heures
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application <b>GALAXIE</b>	Mardi 30 mars 2021, 16 heures, heure de Paris		A la date choisie (égale ou supérieure à 30 jours après la date précédente), 16 heures
Travaux des instances des établissements	Du 30 mars au 9 juin 2021		A partir de la clôture du dépôt de candidatures et selon le calendrier choisi pour l'emploi
Fin des opérations de classement des candidats par les établissements	9 juin 2021, 16 heures, heure de Paris		
Ouverture du module de <b>GALAXIE</b> permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	10 juin 2021, 10 heures, heure de Paris		A la date choisie
Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur <b>GALAXIE</b>	17 juin 2021, 16 heures, heure de Paris		De huitaine en huitaine (*) tant que la proposition n'est pas acceptée par le candidat le mieux classé, jusqu'à épuisement de la liste de classement
Publication des résultats sur l'application <b>GALAXIE</b>	21 juin 2021		Dès acceptation du poste par un candidat

(\*) : L'application sollicite la réponse (acceptation ou refus) d'un seul candidat à la fois, le mieux classé, et lui laisse un délai de 8 jours pour s'exprimer. S'il refuse la proposition ou laisse passer la date limite qui lui est notifiée, l'application sollicite le candidat suivant. Dans le cas d'une liste de classement comportant 5 candidats classés qui refusent tour à tour la proposition, l'épuisement de la liste peut intervenir au maximum au bout de 40 jours.